



FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES

GROUPEMENT MAINE ANJOU TOURAINE

UNION PHILATELIQUE DE TOURS

REGLEMENT DE L'EXPOSITION PHILA-LOIRE 2020



1 ORGANISATION – PATRONAGE

Un championnat de philatélie de niveau 2, sera organisé les samedi 16 et dimanche 17 mai 2020
Salle de l'Escale, Allée René Coulon, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire.
Il se tiendra dans le cadre du 58ème congrès du Groupement Philatélique Maine Anjou Touraine.

Cette exposition compétitive est ouverte aux adhérents de chaque association membre des Groupements Maine Anjou Touraine (Région 18), Centre Loire (Région 19) et Berry Nivernais (Région 19A). Les collections provenant d'autres Groupements peuvent y être admises, sous réserve d'accord des présidents des Groupements concernés et du comité d'organisation.

Elle est placée sous l'autorité du Groupement Maine Anjou Touraine et sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques. Elle est régie par le présent règlement qui est conforme au Règlement Général des Expositions Philatéliques de la F.F.A.P.

(https://www.ffap.net/documents/expositions/reglements/00_GEN_reg.pdf)

2 COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation de cette exposition est composé de :

Président : Monsieur Jacques Richard

Commissaire général : Monsieur Guy Thimothée

Secrétaire : Madame Dominique Fourrier

Trésorier : Monsieur Jean-Pierre Arthur

3 SELECTION DES COLLECTIONS

Les collections admises devront entrer dans l'une des classes énumérées dans le règlement général des expositions (EXP/17). Les classes de compétition retenues pour cette exposition sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------------|---|
| 1- TRA Philatélie traditionnelle | 10- AST Astrophilatélie |
| 2- HIS Histoire postale | 11- COV Classe ouverte |
| 3- ENT Entiers postaux | 12- POL Polaire |
| 4- AER Aérophilatélie | 13- TRM Philatélie traditionnelle moderne |
| 5- THE Thématique | 14- CL1 Classe 1 cadre |
| 6- MAX Maximaphilie | 15- CAP Cartes postales |
| 7- LIT Littérature | 16- ERI Erinnophilie |
| 8- JEU Jeunesse | 17- TDE Timbres à date évènementiels |
| 9- FIS Philatélie fiscale | |

Les collections devront avoir obtenu, depuis moins de sept ans, un diplôme de médaille d'argent (60 points) pour les adultes ou de bronze argenté (55 points) pour les jeunes dans une exposition de niveau 1 (départemental).

Les collectionneurs ayant obtenu par le passé une médaille de grand vermeil en exposition nationale (85 points) peuvent, s'ils le souhaitent, accéder directement avec une nouvelle collection quelle qu'en soit la classe.

Les collections ayant déjà obtenu un diplôme de grand vermeil (80 points) dans une exposition de niveau 2 ne sont plus admises à ce niveau. Cependant, si cette collection a obtenu ce résultat avec 48 pages, elle peut être

représentée avec un nombre de pages supérieur.

4 DEMANDE DE PARTICIPATION

Les participants devront faire parvenir le formulaire de demande de participation **lisiblement** rempli, signé et accompagné des photocopies du passeport philatélique, recto-verso, et de la carte fédérale à jour de cotisation avant le **30 mars 2020**, délai de rigueur, à Monsieur Guy THIMOTHEE, 5 rue du Plessis, 37300 Joué -les-Tours

Les demandes de participation pourront être transmises par courriel à : guy.thimothée@free.fr

Les exposants de collections libres devront préciser leurs éventuelles conditions de présentation.

Pour les adultes, les frais de participation sont de 5€ par cadre, de **10€** pour la classe 1 cadre et de **10€** pour la classe littérature. Pour les jeunes il n'y a pas de frais de participation.

En signant la demande de participation les participants à la compétition, conformément aux prescriptions induites par le RGPD, acceptent que leurs nom, prénom, titre de la collection ainsi que le nom de l'association au titre de laquelle la collection est présentée, figurent sur le programme ainsi que sur le palmarès diffusés lors de la manifestation et autorisent leur diffusion.

5 INSCRIPTION DEFINITIVE

La commission de sélection, fera connaître sa décision au plus tard le **15 avril 2020**

Le comité d'organisation adressera à chaque exposant retenu le formulaire d'inscription définitive avec le nombre de cadres accordés, le(s) bordereau(x) *d'inventaire et d'estimation*, les documents concernant l'assurance ainsi que la fiche de prise en charge et de restitution de la collection.

Le formulaire dûment complété, daté et signé par l'exposant devra être retourné impérativement avant le **30 avril 2020** à l'adresse mentionnée ci-dessus, avec :

- le passeport philatélique original,
- la copie de la carte fédérale à jour de cotisation si l'année est différente du premier envoi,
- la copie du plan de la collection ou des quatre premières pages pour la classe ouverte,
- la copie de la dernière feuille de notation de la collection,
- un éventuel synopsis si l'exposant le souhaite,
- les documents concernant l'assurance de la collection,
- le règlement des droits de cadres et de l'assurance s'il y a lieu

6 PRÉSENTATION DES COLLECTIONS

Pour les adultes, à l'exception de la classe un cadre (CL1) qui ne comporte que 16 pages, une participation au championnat régional devra obligatoirement comporter au minimum 48 pages et au maximum 84 pages.

Pour la compétition jeunesse, le nombre de feuilles est celui du règlement Classe Jeunesse ; l'âge atteint au 1^{er} janvier de l'année d'exposition détermine la classe d'âge:

Classe d'âge	Minimum	Maximum
« A » : moins de 15 ans	16 pages A4 ou équivalent	32 pages A4 ou équivalent
« B » : 16 à 18 ans	32 pages A4 ou équivalent	64 pages A4 ou équivalent
« C » : 19 à 21 ans	48 pages A4 ou équivalent	80 pages A4 ou équivalent

Les collections sont présentées dans des cadres contenant 12 pages en 3 rangées de 4 pages au format de base 24x32 cm. La somme d'éventuelles autres largeurs choisies par l'exposant ne doit pas dépasser 96cm par rangée.

Attention, au niveau 3 (national), la hauteur les pages ne pourra pas dépasser 30cm.

Les feuilles des collections devront être obligatoirement placées dans des pochettes de protection transparentes respectant les dimensions ci-dessus. Elles auront une résistance suffisante et seront fermées sur trois côtés. Dans l'intérêt des participants, l'organisateur se réserve la possibilité de ne pas exposer les feuilles sans enveloppes protectrices. Chaque page ou pochette sera numérotée face vue, en haut, à droite.

Pour les collections jeunesse, la date de naissance de l'exposant devra figurer sur la première page.

Toute participation devra être la propriété exclusive et intégrale de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter de prix de vente, ni aucune notion de valeur ou de rareté.

7 PRISE EN CHARGE ET RESTITUTION DES COLLECTIONS

Les participations seront accompagnées d'une Fiche de Prise en Charge et Restitution, établie en double exemplaire et certifiée conforme à l'envoi ou à la remise par l'exposant.

L'un de ces exemplaires sera considéré comme « reçu » et conservé par l'organisateur.

L'autre sera renvoyé ou remis à l'exposant ; il servira de décharge au Comité d'Organisation.

Ce dernier sera demandé lors du démontage et de la restitution des collections à l'exposant lui-même ou à son mandataire.

8 MONTAGE ET DÉMONTAGE DES COLLECTIONS

La mise en place des collections se fera le vendredi 15 mai 2020 à partir de 17 heures par le comité d'organisation en présence des exposants ou de leurs représentants. Aucun objet exposé ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les collections pourront être adressées dans la semaine avant la date du montage, par la Poste ou remise en main propre, à Monsieur Guy Thimothée, 5 rue du Plessis 37300 Joué les Tours, tel 09 51 71 81 72

Les exposants ou leur représentant devront reprendre leur collection le dimanche 17 mai 2020 à partir de 17 heures après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle du comité d'organisation. En cas de réexpédition de la participation, celle-ci se fera dans les jours suivant la fermeture de l'exposition, les frais correspondants à la réexpédition avec AR ayant été préalablement réglés par chèque lors de l'inscription définitive ou du dépôt à l'exposition.

9 SÉCURITÉ – ASSURANCE

Le Comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Il contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Mais tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toute espèce...) restent à la charge des exposants. Ceux-ci ont la faculté :

- soit de demeurer leur propre assureur. Ils devront dans ce cas renoncer par écrit à tout recours contre l'organisateur,
- soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Ils devront dans ce cas joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre l'organisateur,
- soit d'utiliser, par l'intermédiaire du Comité d'organisation, et par voie d'avenant, la police ouverte souscrite par la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP). L'organisateur n'étant qu'un intermédiaire auprès des assureurs ne pourra encourir, de ce fait, aucune responsabilité vis à vis de l'exposant.

Le montant de la prime de 1,50 pour mille sera joint à l'inscription définitive.

Dans tous les cas, il est obligatoire de fournir au moyen du bordereau transmis par le comité d'organisation une valeur de remplacement pour chacune des pièces présentes sur chaque page et de les identifier par une lettre sur une photocopie de la collection, si possible en couleur, qui sera conservée par l'exposant. Il est rappelé qu'aucune valeur ne doit être inscrite sur les pages à exposer.

10 JURY- PRIX ET RÉCOMPENSES

Les jurés sont proposés par le Comité d'Organisation. Le Président du jury est obligatoirement un juré national et il est désigné par la FFAP. Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement général des expositions. Des élèves jurés pourront déposer leur candidature sous réserve de remplir les conditions requises.

Chaque participant recevra un diplôme de médaille ou de participation correspondant à la valeur en points qui lui a été reconnue par le jury. Les décisions du Jury sont sans appel. Il pourra en cas de besoin inviter l'exposant à apporter des renseignements sur sa présentation.

Les collections appartenant aux membres des jurés et élèves jurés éventuels ou à leurs familles (parents, enfants, frères, sœurs, conjoints.....) seront automatiquement classées hors concours.

L'attribution des récompenses sera effectuée par une commission proposée par le Président du Comité d'organisation.

La lecture du palmarès et la remise des récompenses auront lieu le dimanche 17 mai à 16 heures.

11 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement, toutes les modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus.

12 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

13 BUREAU TEMPORAIRE

Un bureau de poste temporaire sera ouvert dans le cadre de la manifestation, avec vente de souvenirs spécifique.

Fait à Tours le 30 septembre 2019
Jacques Richard
Président de l'Union Philatélique de Tours

Championnat Inter-Régional de Philatélie Phila - Loire

Saint-Cyr -sur-Loire - 16 et 17 Mai 2020

DEMANDE DE PARTICIPATION

Exposant

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse Mail :

Date de naissance (pour les moins de vingt ans) :

Membre de l'Association philatélique fédérée :

N° fédéral de l'Association :

Groupement Philatélique :

Participation

N° de passeport :

Titre de la Présentation :

.....

Nombre de cadres de 12 feuilles :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Philatélie traditionnelle | <input type="checkbox"/> Histoire Postale | <input type="checkbox"/> Entiers Postaux | <input type="checkbox"/> Aérophilatélie |
| <input type="checkbox"/> Philatélie thématique | <input type="checkbox"/> Maximaphilie | <input type="checkbox"/> Littérature | <input type="checkbox"/> Jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Jeunesse groupe | <input type="checkbox"/> Fiscale | <input type="checkbox"/> Astrophilatélie | <input type="checkbox"/> Classe ouverte |
| <input type="checkbox"/> Philatélie polaire | <input type="checkbox"/> Philatélie traditionnelle moderne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Classe 1 cadre |
| <input type="checkbox"/> Cartes postales | <input type="checkbox"/> Erinnophilie | <input type="checkbox"/> Timbres à date évènementiels | |
| <input type="checkbox"/> Collection libre (ART 5) | | | |

Pièces à fournir

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Photocopie du passeport (ART.6) | <input type="checkbox"/> Photocopie carte fédérale avec timbre année en cours |
|--|---|

Fait à :, le2019

Signature de l'exposant

Cachet de l'Association
Signature du Président de l'Association